



SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 13 MAI 2024

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 13 mai 2024 à 19 h 30.

Sous la présidence de Steve Laberge, maire

1_PRÉSENCES

Mario Henderson, district #1	Martin Lafond, district #5
Marc Roy, district #2	Suzan Demers, district #6
Jean-Luc Payant, district #3	

ABSENCE

Richard Beaudin, district #4	Absence motivée
------------------------------	-----------------

Sont aussi présents :

Jessy Létourneau, directeur général et greffier-trésorier
Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière

2024-05-120

2_OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2024

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière 19 h 38 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-121

3_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2024-05-122

4.1_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 8 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-123

4.2_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 6 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5_MOT DU MAIRE

M. Steve Laberge souhaite la bienvenue aux gens présents à la séance.

Si vous constatez qu'il y a des anomalies sur notre réseau routier, je vous demande de contacter l'administration. Pour les travaux de la Phase VI et l'émissaire Allen qui étaient prévues en 2024-2025, nous sommes toujours en attente de réponse du ministère des Transports et du ministère de l'Environnement. Le directeur général fait le nécessaire pour faire avancer le dossier, mais que nous attendons toujours un retour auprès des ministères.

Au niveau des taxes municipales, nous avons des décisions à prendre en tant que conseil municipal. Quand nous augmentons les taxes municipales, ce n'est pas une décision facile à prendre, que nous y allons selon nos dépenses, nos investissements, ce qui se fait sur le terrain et que parfois c'est à long terme.

Au niveau des loisirs, il remercie les bénévoles du dek hockey, il y a 400 joueurs (ses) qui vont profiter de nos infrastructures. Les municipalités de Sainte-Clotilde, Saint-Michel et Hemmingford vont venir jouer contre les équipes de Saint-Chrysostome. Le soccer a débuté ce soir et le jeu de pétanque devrait être réalisé sous peu.

Pour les festivités de la St-Jean-Baptiste, jusqu'à maintenant personne ne s'est manifesté. Et ce n'est pas au conseil municipal de voir à l'organisation. Il y a beaucoup plus de personnes qui chialent sur les activités qui sont faites que de bénévoles qui se présentent pour organiser des événements.

6_MINUTES DU CONSEILLER

Monsieur Mario Henderson, district #1

M. Mario Henderson désire souligner que nous avons reçu une aide financière de 100 000 \$ de PRIMA. Cette subvention servira à installer des infrastructures pour les aînés.

Au niveau des travaux publics, nous avons fait l'acquisition d'un tracteur pour effectuer le déneigement du secteur urbain en remplacement du camion F550. Le coût d'achat est sorti beaucoup plus bas que le coût estimé. La prochaine étape est d'acquérir les équipements à neige.

Monsieur Marc Roy, district #2

M. Marc Roy mentionne que tous les appartements du HLM sont occupés et que tout va très bien.

Monsieur Martin Lafond, district #5

M. Martin Lafond demande à quel moment le rapiéçage sur la rue Notre-Dame sera fait. Le directeur général mentionne que le rapiéçage sera fait d'ici la fin mai.

7_PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gilbert demande à quel moment il aura un retour dans son projet d'agrandissement. Des discussions ont lieu et le dossier sera discuté avec l'inspecteur municipal.

Mme Lafrenière demeure sur le rang du Moulin. Elle souligne que le propriétaire du 161, rang du Moulin a installé une « roulotte » derrière la maison et l'utilise pour entreposer des matériaux de construction. Elle dit avoir fait une plainte l'automne dernier auprès de l'inspecteur municipal, elle est consciente que ce n'est pas un dossier facile à gérer, mais souhaite qu'il y ait un dénouement. Le point sera discuté avec l'inspecteur municipal.

M. Rochefort questionne les membres du conseil sur divers points, entre autres les contraventions données par la Sûreté du Québec, le marquage des intersections sur la rue Notre-Dame, l'asphaltage et la limite de vitesse sur le rang Duncan, dans le secteur urbain, les chiens errants et la fermeture du bureau pendant une semaine durant la période estivale.

Mme Coallier demande s'il y a possibilité de sécuriser la traverse piétonnière devant la crème molle sur la rue Notre-Dame. Elle explique avoir voulu utiliser la traverse et qu'aucun automobiliste n'a cédé le passage.

M. Hernandez désire poser une question sur le point 17.2. Est-ce qu'il y a moyen de réévaluer la contribution que la municipalité donne en aide financière pour les enfants inscrits à des sports. Le conseil prend en considération sa demande de majorer l'aide financière.

8_DÉPÔT DES DOCUMENTS

8.1_CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

8.2_DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES ET INTERVENTIONS DU SSI

QUE le dépôt des rapports de Paul Dagenais, directeur incendie, des statistiques et interventions du SSI pour les mois de février, mars et avril 2024 soient déposés au conseil municipal.

8.3_DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

QUE la liste des permis et certificats émis par l'inspecteur municipal Dominique Liaud pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 soit déposée au conseil municipal.

8.4_DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL & SUPERVISEUR DES TRAVAUX PUBLICS

QUE le rapport de Dominique Liaud, inspecteur municipal et superviseur des travaux publics pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024, soit déposé au conseil municipal.

8.5_DÉPÔT – RAPPORT D'EXPLOITATION EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES

QUE les rapports d'exploitation des ouvrages de traitement d'eau usée et leurs ouvrages connexes, pour les mois de décembre 2023, janvier, février et mars 2024 soient déposés au conseil municipal.

9_AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENTS

10_RÈGLEMENTS

2024-05-124 10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 257-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 234-2023 CONCERNANT LE SERVICE ET TARIFICATION DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Martin Lafond et le dépôt du projet de règlement numéro 257-2024 lors de la séance régulière du 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement numéro 257-2024 abrogeant le règlement numéro 234-2023 concernant le service et tarification du camp de jour municipal.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-125 10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 258-2024 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Jean-Luc Payant et le dépôt du projet de règlement numéro 258-2024 lors de la séance extraordinaire du 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement numéro 258-2024 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble.

Adoptée à l'unanimité

11_ADMINISTRATION

2024-05-126 11.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 13 mai 2024 comme suit :

Liste des comptes à payer au 8 mai 2024 : **184 207.03 \$**
 Liste des paiements émis du 9 avril au 8 mai 2024 : **105 573.54 \$**
 Liste des salaires payés pendant cette période : **51 246.45 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné M. Jessy Létourneau, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-127

11.2_PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier (ou le trésorier) doit déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur externe ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre en vertu de l'article 176.1 du Code municipal;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
 Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier 2023 ainsi que le rapport du vérificateur, préparé par la firme comptable LLG CPA INC. tel que présenté.



Municipalité de Saint-Chrysostome RAPPORT FINANCIER 2023

REVENUS	BUDGET	RÉEL
Fonctionnement		
Taxes foncières	2 633 538 \$	2 697 518 \$
Taxes services municipaux	739 173 \$	698 058 \$
Compensations tenant lieu de taxes	38 400 \$	29 774 \$
Transfert	465 804 \$	513 480 \$
Services rendus	96 200 \$	131 620 \$
Imposition de droits	75 470 \$	163 654 \$
Amendes et pénalités	2 500 \$	2 431 \$
Revenus d'intérêts, autres	42 006 \$	116 983 \$
TOTAL des Revenus	4 093 090 \$	4 353 517 \$
CHARGES		
Fonctionnement		
Administration générale	757 583 \$	703 301 \$
Sécurité publique (Police, Incendie, Sécurité)	548 923 \$	569 837 \$
Transports (Voirie, neige, trans. collectif)	930 414 \$	898 038 \$
Hygiène du milieu (Aqueduc, Eaux usées)	260 146 \$	201 397 \$
Ordures, recyclage, Prot. Environnement	500 964 \$	397 694 \$
Santé et bien-être	6 800 \$	6 433 \$
Aménagement, urbanisme et zonage	145 997 \$	136 913 \$
Loisirs et culture	429 176 \$	359 154 \$
Frais de financement	87 053 \$	90 830 \$
TOTAL des Charges	3 667 056 \$	3 363 598 \$
CONCILIATION À DE FINS FISCALES		
Remb. Dette à long terme	(83 934) \$	(55 691) \$
Gain/perte sur cession	- \$	- \$
AFFECTATIONS		
Sommes affectées à l'investissement	(298 300) \$	(176 530) \$
Sommes affectées aux réserves financière	(50 800) \$	(103 521) \$
Excédents affectés au fonctionnement	7 000 \$	3 719 \$
	(342 100) \$	(276 332) \$
SURPLUS/ (DÉFICIT)	0 \$	657 896 \$

Adoptée à l'unanimité

2024-05-128 11.3_PAIEMENT HONORAIRE PROFESSIONNEL – LLG CPA INC.

CONSIDÉRANT la facture d'honoraire professionnel de la firme LLG CPA inc. au coût de **16 050.00 \$**, plus taxes à la suite de la vérification comptable annuelle;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

DE payer la facture d'honoraire professionnel au coût de **16 050.00 \$**, avant taxes.

QUE cette dépense soit prise dans le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-129 11.4_POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES ET REQUÊTES - ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité désire se doter d'une nouvelle politique de gestion des plaintes et requêtes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ladite politique;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER la politique de gestion des plaintes et requête, telle que déposée. Cette politique abroge la politique de gestion des plaintes adoptée en 2003.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-130 11.5_CONGRÈS ANNUEL – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel du 12 au 14 juin 2024 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier désire y participer;

CONSIDÉRANT QUE les sommes prévues au budget pour des congrès;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à participer au congrès de l'ADMQ;

QUE les dépenses liées aux congrès soient prises à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-131 11.6_BAIL ANNUEL – GROUPE AMBIOTERRA

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Ambioterra occupe les locaux 31 et 33 dans l'édifice de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT le présent coût du loyer mensuel pour l'occupation de ses locaux;

Local 31	445.20 \$	taxes exclues
Local 33	194.77 \$	taxes exclues

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'AUGMENTER le coût du loyer mensuel pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025 comme me suit :

Local 31	688.57 \$	taxes exclues
Local 33	311.43 \$	taxes exclues

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer le bail pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

12_RESSOURCES HUMAINES

2024-05-132

12.1_HORAIRE DE TRAVAIL – TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le nouvel horaire de travail des employés des travaux publics tels que présenté :

Lundi au mercredi : 7 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 7 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi : 7 h à 11 h 30

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal accepte le nouvel horaire de travail des employés des travaux publics, et ce en date du 13 mai 2024.

QUE l'horaire de travail soit fixé en fonction des besoins du service et que l'horaire peut varier lors de la période de déneigement.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-133

12.2_ENGAGEMENT ET FORMATION – PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT QUE Heidi Widmer, Karenne Charland et Maryse Garand désirent être premiers répondants;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie Paul Dagenais;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

DE procéder à l'engagement de Heidi Widmer, Karenne Charland et Maryse Garand comme premier répondant et de défrayer les frais de formation.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

13_HYGIÈNE DU MILIEU

2024-05-134 13.1_DEMANDE DE SUBVENTION PRIMEAU 2023 – SOUS-VOLET 1.1

ATTENDU QUE le puits #1 nécessite une mise aux normes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir;

ATTENDU QU'UNE aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-135 13.2_ENTENTE ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC – AUTORISATION SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT le nouveau système de collecte sélective (décret 1875-2023) pour l'année 2025;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer l'entente financière avec Éco Entreprise Québec pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

14_SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-05-136

14.1_CONGRÈS ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC / 1^{ER} AU 4 JUIN 2024

CONSIDÉRANT la tenue du 56^e congrès annuel de l'AGSICQ qui se déroulera du 1^{er} au 4 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE notre directeur incendie Paul Dagenais désire y participer;

CONSIDÉRANT QUE les sommes prévues au budget pour des congrès;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER le directeur incendie à participer au congrès de l'AGSICQ.

QUE les dépenses reliées aux congrès soient prises à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

Le directeur incendie Paul Dagenais informe que Martin Lafond et Pascal Day iront suivre la formation sur les pinces de désincarcération. Il souhaite faire paraître une offre d'emploi afin de recruter de nouveaux candidats pour le service incendie. Il informe que notre préventionniste Francis Carrière a rédigé un règlement sur la sécurité incendie, adapté à nos besoins et souhaite que le conseil et la direction générale en prennent connaissance. Il aimerait connaître le coût final des travaux qui ont été effectués à la caserne incendie.

15_URBANISME ET INSPECTION

16_TRAVAUX PUBLICS

2024-05-137

16.1_OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS « SHELLEX GROUPE-CONSEIL » PONCEAU MONTÉE MERCIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut procéder au remplacement d'un ponceau verbalisé dans le cours d'eau Cloutier, situé dans la montée Mercier;

CONSIDÉRANT l'offre de services, dossier 1-050-24-M de la firme **Shellex Groupe Conseil** au montant de **9 500.00 \$**, plus taxes, pour la préparation des plans, signés et scellés en régie, et qu'aucun devis et bordereau de soumission ne seront préparés pour le présent projet;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers

APPUYÉ par le conseiller Mario Henderson

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme **Shellex Groupe Conseil** de **9 500.00 \$**, avant taxes.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

17_LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE & DEMANDE D'APPUI

2024-05-138 17.1_SOUMISSION BANCS DE PARC – AIDE FINANCIÈRE PRIMA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome avait soumis une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

CONSIDÉRANT QUE la confirmation de la subvention PRIMA au montant de 100 000 \$ auprès du ministère des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE, parmi les éléments soumis, il y avait l'achat de bancs de parc, pour l'aménagement du jeu de pétanque;

CONSIDÉRANT la soumission d'**Équiparc** au montant de **3 232.00 \$**, avant taxes;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission de la compagnie **Équiparc** au montant de **3 232.00 \$**, avant taxes.

QUE cette dépense sera financée par la subvention du ministère des Affaires municipal avec le programme PRIMA.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-139 17.2_ASSOCIATION HOCKEY MINEUR ET CPA LES JARDINS DU QUÉBEC – PAIEMENT SUBVENTION SAISON 2024-2025

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir l'Association du hockey mineur (AHM) et le Club de patinage artistique (CPA) « Les Jardins du Québec » dans leur demande pour le maintien d'une subvention municipale;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant

Et **RÉSOLU**

DE verser directement aux associations AHM et CP « Les Jardins du Québec » une aide financière de 45 \$ pour chaque de chaque enfant mineur résidant à Saint-Chrysostome pour l'année 2024-2025. Les associations s'engagent à fournir à la municipalité une liste détaillée des inscriptions.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-140 17.3_DERBY DE DÉMOLITION – CONTRAT : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le « Club Automobile les Kilowatt inc. » souhaite organiser le derby de démolition à Saint-Chrysostome les 19 et 20 juillet prochain;

CONSIDÉRANT les demandes du Club Automobile les Kilowatt inc.;

CONSIDÉRANT l'entente convenue entre les parties, qu'une somme de 9 000 \$, plus taxes sera versée pour la location des lieux lors de l'événement;

CONSIDÉRANT QU'UN contrat de location doit être rédigé et signé entre les parties pour la tenue de l'événement;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil accepte la tenue du derby et qu'une entente signée entre les parties soit conclue pour la tenue de l'événement.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-141 17.4_AIDE FINANCIÈRE SAISON 2024 – INSCRIPTION SOCCER

CONSIDÉRANT QUE de jeunes joueurs de soccer de notre municipalité doivent s'inscrire dans une ligue à l'extérieur de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité priorise les activités sportives pour les jeunes de sa communauté;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

DE verser directement aux parents demandeurs un montant de 45.00 \$ par enfant mineur inscrit à l'activité. Une preuve de l'inscription doit être fournie pour la demande d'aide financière.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-142 17.5_TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – AUTORISATION DE PASSAGE 15 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE du 2 au 5 juillet 2024 aura lieu la 28^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau;

CONSIDÉRANT QUE le vendredi 5 juillet 2024 les cyclistes emprunteront certaines routes municipales;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER le passage des cyclistes « Tour CIBC Charles-Bruneau ».

Adoptée à l'unanimité

2024-05-143 17.6_DEMANDE DE L'ÉCOLE MONTPETIT – PRÊT BARRICADES ET FERMETURE 24 MAI & 21-22 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les 24 mai et 20-21 juin prochain, l'École Montpetit souhaite barrer la rue Wood jusqu'à la clôture de l'école afin d'organiser une activité avec les élèves;

CONSIDÉRANT QUE l'école désire emprunter des barrières afin de rendre l'activité sécuritaire sur les rues Prieur et Wood, jusque devant la rue Bariteau;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER le prêt des barricades dans le cadre de l'activité.

QUE l'école Montpetit est responsable du prêt des équipements et de la sécurité des lieux.

Adoptée à l'unanimité

18_DIVERS

19_PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Georgette Lafrenière demande qu'il y ait plus de présence policière durant le derby de démolition.

M. Paul Dagenais demande s'il y a des dates spécifiques pour les autos de derby de démolition.

2024-05-144 20_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

DE lever la séance régulière du conseil municipal du 13 mai 2024 à 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité

M. Steve Laberge
Maire

M. Jessy Létourneau
Directeur général et greffier-trésorier